



Séance V :

LE BEAU,
L'ESTHÉTIQUE

Enseignante : Anitra LOURIE

Université Paris 1 - Écoles des Arts de la
Sorbonne Année universitaire 2022-2023

Immanuel Kant (1724-1804)

Kant
Critique
de la faculté
de juger



Elio  Essais

- Né le 22 avril 1724 à Königsberg en Prusse (aujourd'hui appelé Kaliningrad en Russie).
- Grand penseur de Lumières allemandes, l'idéalisme allemand, la philosophie analytique, la phénoménologie, la philosophie moderne, et la pensée critique en général.
- Kant soutient que l'expérience esthétique est inexplicable sans une dimension à la fois intuitive et conceptuelle.

Emmanuel Kant

LA DISTINCTION ENTRE JUGEMENT THÉORIQUE ET JUGEMENT ESTHÉTIQUE CHEZ KANT

	Jugement réfléchissant ou jugement esthétique	
Jugement déterminant ou jugement théorique	« Jugement de goût » = Faculté de juger du beau	Jugement esthétique sur le sublime
« C'est une table. »	« C'est beau ! »	
=		
Subsumer le particulier sous le général (SUB = sous; SUMER = réunir)		
=		
le concept s'applique à la diversité du donné		
=		
l'entendement légifère		

Le jugement « c'est beau ! » (c'est-à-dire le « jugement de goût ») exprime un « accord » entre l'imagination et l'entendement : une « union » entre ces deux facultés.
L'imagination comme *libre* s'accorde avec l'entendement comme *indéterminé*.

- Le jugement est le pouvoir de déterminer si quelque chose correspond ou non à une règle donnée.
- Le jugement suit les règles de l'entendement ; il dispose de concepts déjà fournis et détermine, pas si simplement, si un élément particulier "s'inscrit" ou non dans un universel (concept) donné.

Immanuel Kant (1724-1804)

***Critique de la faculté de juger* (1790)**

Première partie : Critique de la faculté de juger esthétique
Première section : Analytique de la faculté de juger esthétique
Livre I : ANALYTIQUE DU BEAU

PREMIER MOMENT: Du jugement de goût considéré selon la qualité

§ 1. Le jugement de goût est esthétique

Pour distinguer si quelque chose est beau ou non, nous ne rapportons pas la représentation à l'objet par l'intermédiaire de l'entendement en vue d'une connaissance, mais nous la rapportons par l'intermédiaire de l'imagination (peut-être associée à l'entendement) au sujet et au sentiment du plaisir ou de la peine que celui-ci éprouve. Le jugement de goût n'est donc pas un jugement de connaissance ; par conséquent, ce n'est pas un jugement logique, mais esthétique – ce par quoi l'on entend que son principe déterminant *ne peut être que subjectif*. Il est vrai que tout rapport concernant les représentations, même celui des

« Lorsqu'il s'agit de ce qui est **agréable**, chacun consent à ce que son jugement, qu'il fonde sur un sentiment personnel et en fonction duquel il affirme d'un objet qu'il lui plaît, soit restreint à sa seule personne. Aussi bien disant : « **Le vin des Canaries est agréable** », il admettra volontiers qu'un autre corrige l'expression et lui rappelle qu'il doit dire : cela **m'est agréable**. Il en est ainsi non seulement pour le goût de la langue, du palais et du gosier, mais aussi pour tout ce qui peut être **agréable** aux yeux et aux oreilles de chacun. La couleur violette sera douce et aimable pour celui-ci, morte et éteinte pour celui-là. [...] Le principe : « À chacun son goût » (s'agissant des sens) est un principe valable pour ce qui est **agréable**.

Il en va tout autrement du **beau**. Il serait ridicule que quelqu'un, s'imaginant avoir du goût, songe en faire la preuve en déclarant : cet objet (l'édifice que nous voyons, le vêtement que porte celui-ci, le concert que nous entendons, le poème que l'on soumet à notre appréciation est **beau** pour **moi**. Car il ne doit pas appeler **beau** ce qui ne plaît qu'à lui. Beaucoup de choses peuvent avoir pour lui du charme et de l'agrément ; personne ne s'en soucie ; toutefois lorsqu'il dit qu'une chose est **belle**, il attribue aux autres la même satisfaction ; il ne juge pas seulement pour lui, mais pour autrui et parle alors de la **beauté** comme si elle était une propriété des choses. C'est pourquoi il dit : la chose est **belle** et dans son jugement exprimant sa satisfaction, il exige l'adhésion des autres. »

Emmanuel Kant, *Critique de la faculté de juger* (1790).

AGRÉABLE

Sensation → corps → personnel → subjectif

BEAU

→ jugement universel → raison → objectif
+ sensibilité

" ce qui plaît universellement et sans concept "

Universalité



Kant insiste sur le fait que l'universalité et la nécessité sont en fait les produits de caractéristiques de l'esprit humain (Kant appelle ces caractéristiques le "sens commun"), et qu'il n'existe aucune propriété objective d'une chose qui la rende belle.

avec le jugement logique qu'on peut le supposer capable de valoir pour chacun. Mais ce n'est pas de concepts que cette universalité peut elle aussi procéder. [...] Par voie de conséquence, il faut que soit attachée au jugement de goût, avec la conscience qui l'accompagne d'être dégagé de tout intérêt, une prétention à être capable de valoir pour tous, sans que cette universalité repose sur des objets : autrement dit, il faut que lui soit associée un prétention à une universalité subjective. p.27 ~6

4 Moments

Sans utilité

1 DÉFINITION DU BEAU DÉDUITE DU PREMIER MOMENT

Le *goût* est la faculté de juger un objet ou un mode de représentation par l'intermédiaire de la satisfaction ou du déplaisir, de *manière désintéressée*. On appelle *beau* l'objet d'une telle satisfaction.

2 DEUXIÈME MOMENT: Du jugement de goût considéré selon sa quantité

§ 6 : Le beau est ce qui est représenté *sans concept* comme objet d'une satisfaction universelle

4 Moments

2 DÉFINITION DU BEAU DÉDUITE DU DEUXIÈME MOMENT

Est *beau* ce qui plaît universellement sans concept.

3 TROISIÈME MOMENT: Des jugements de goût envisagés d'après la *relation* des fins qui y sont considérées

§ 10 : De la finalité en général

[...] La finalité peut donc être sans fin, dès lors que nous ne situons pas les causes de cette forme dans une volonté, mais que, néanmoins, nous ne pouvons nous rendre concevable l'explication de sa possibilité qu'en la dérivant d'une volonté. Or, il ne nous est pas toujours

...La finalité peut donc être sans fin dans la mesure où nous ne posons pas les causes de cette forme en une volonté.

4 Moments

3 DÉFINITION DU BEAU DÉDUITE DU TROISIÈME MOMENT

La *beauté* est la forme de la *finalité* d'un objet, en tant qu'elle est perçue en lui *sans représentation d'une fin*.

4 QUATRIÈME MOMENT: Du jugement de goût considéré d'après la modalité de la satisfaction résultant de l'objet

[...]

DÉFINITION DU BEAU DÉDUITE DU QUATRIÈME MOMENT

Est *beau* ce qui est reconnu sans concept comme objet d'une satisfaction nécessaire.

KANT

LES QUATRE DÉFINITIONS DU BEAU (Récapitulatif)

- 1- « Le *goût* est la faculté de juger un objet ou un mode de représentation par l'intermédiaire de la satisfaction ou du déplaisir, *de manière désintéressée*. On appelle *beau* l'objet d'une telle satisfaction. »
= **Plaisir désintéressé**

- 2- « Est beau ce qui plaît universellement sans concept. »
= **Universalité subjective**

- 3- « La *beauté* est la forme de la *finalité* d'un objet, en tant qu'elle est perçue en lui *sans représentation d'une fin*. »
= **Finalité sans fin**

- 4- « Est beau ce qui est reconnu sans concept comme objet d'une satisfaction nécessaire. »
= **Légalité sans loi**

[...]

§ 16 : Le jugement de goût par lequel un objet est déclaré beau sous la condition d'un concept déterminé n'est pas pur

Il y a deux espèces de beauté : la beauté libre (*pulchritudo vaga*) ou la beauté simplement adhérente (*pulchritudo adhaerens*). La première ne suppose nul concept de ce que doit être l'objet ; la seconde suppose un tel concept, ainsi que la perfection de l'objet par rapport à ce concept. Les beautés de la première espèce s'appellent beautés (existant par elles-mêmes) de telle ou telle chose ; l'autre beauté, en tant que dépendant d'un concept (beauté conditionnée) est attribuée à des objets qui sont compris dans le concept d'une fin particulière.

Des fleurs sont de libres beautés de la nature. Ce que doit être une fleur, le botaniste est à peu près le seul à le savoir et même celui-ci, qui sait y voir l'organe de la fécondation de la plante, ne tient aucun compte de cette fin naturelle quand il porte sur elle un jugement de goût. Au principe de ce jugement, il n'y a donc nul finalité interne à laquelle se rapporterait la combinaison (le perroquet, le colibri, l'oiseau de paradis), une foule de mêmes des beautés qui ne se rapportent à aucun objet concept, mais qui plaisent librement et pour elles-mêmes. Les rinceaux pour des encadrements ou sur des papiers peints sont des beautés adhérentes : ils ne représentent rien, aucun objet sous un concept déterminé. On peut aussi mettre au nombre du même genre les fantaisies (sans thème), et même toute la

Emmanuel Kant

- « Beauté libre » versus « Beauté adhérente »
- « Privilège de la beauté naturelle sur la beauté artistique » (écrit Kant) Exemple : les fleurs.
- Privilège d'une conception « abstractisante » de l'art (selon certains commentateurs) sur une conception figurative (car cette dernière « adhère » à une signification) Exemples : les dessins libres, les rinceaux.

Valentine Schlegel,
L'arbre blanc, 1954





Valentine Schlegel,
c. 1955

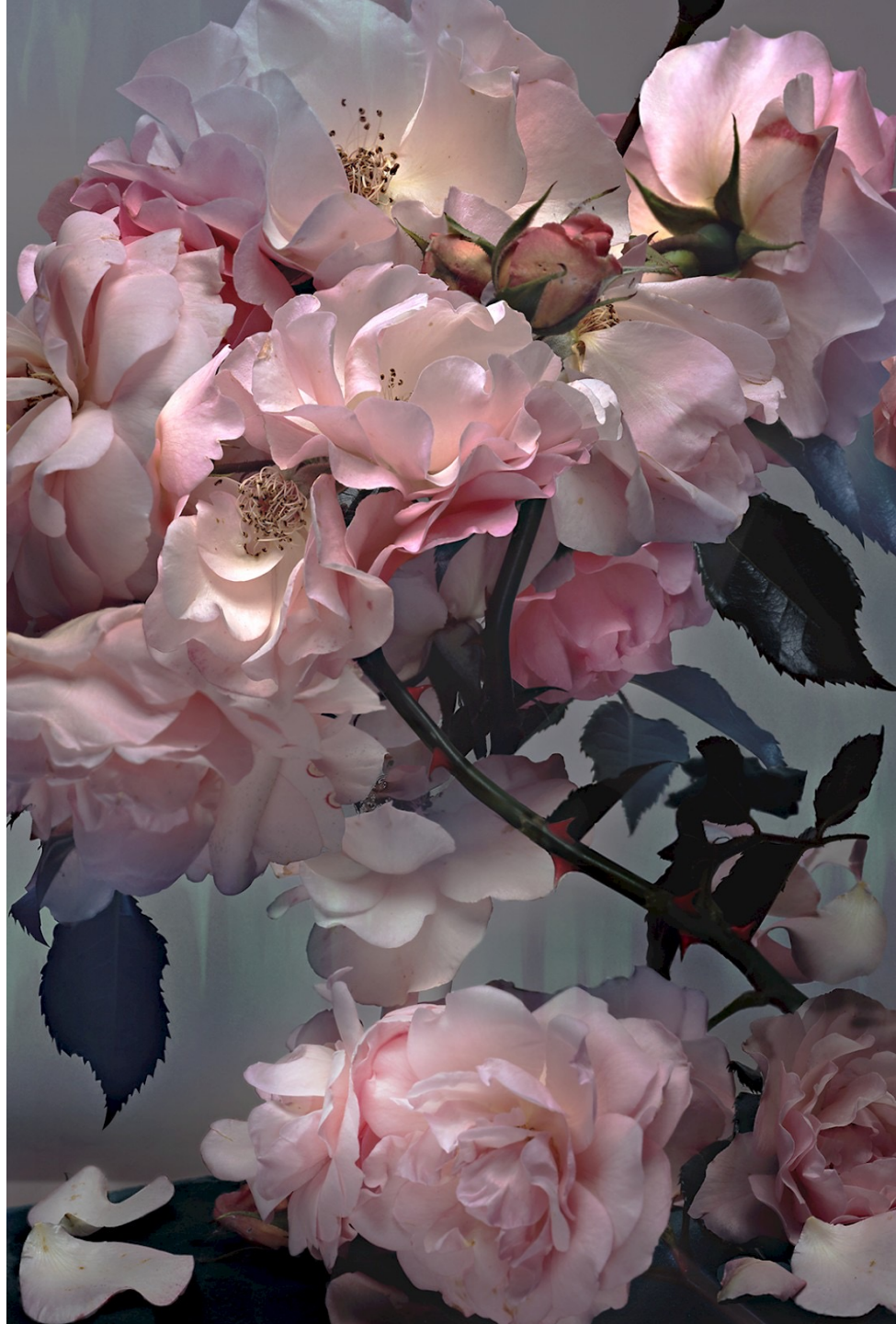
Valentine Schlegel,
Bottle with stopper,
1945





Nick Knight, 2015







Chez Kant

- Pas de règles objectives du beau (dans l'objet)**
- Pas de règles objectives du goût (dans le sujet)**

**Des « règles subjectives » du goût, pourrait-on dire.
Il y a une universalité subjective.**

Ce qui détermine ce qui est beau, c'est un certain plaisir subjectif, qui est « universalisé » par celui qui émet le jugement de goût.

**Existe-t-il une norme du goût ?
Si oui, laquelle....**

David Hume

Hume rend compatible l'absence d'universalité et la norme.

Chez Hume, la norme du goût n'existe pas de façon *a priori* mais elle surgit *a posteriori*.



Oui, une norme du goût existe, mais *a posteriori*

Immanuel Kant

Kant rend compatible l'existence d'une universalité et l'absence d'une norme objective.

Le jugement de goût (« c'est beau! ») suppose une universalité subjective, autrement dit, l'appréciation subjective que l'on a s'accompagne de l'idée que cette appréciation doit pouvoir être partagée par tous, en droit (même si ce n'est pas le cas dans les faits).



Il n'y a pas à proprement parler de norme du goût, mais une « universalité subjective » (CFJ, § 6)



Il y a un « sens commun » (CFJ, § 40)

Notions Importants

- **Désintéressé**
- **Universalité**
- **Finalité**
- **Nécessaire**
- **Agréable**
- **Beau**
- **Sens commun**
- **Beauté libre**
- **Beauté adhérente**